Refus de donner le motif précis d'un avertissement

Par **wewel**, le **03/07/2013** à **16:44**

Bonjour,

Suite à une plaisanterie sur l'heure ou arrivait une collègue au travail, celle-ci a écrit une lettre au directeur indiquant qu'elle s'était faite insultée et qu'elle allait voir son médecin pour un arret de travail (obtenu pour 3 jours).
Mon directeur m'a mis un avertissement pour les propos tenus et leur conséquence.
Dans le courrier il est noté que je suis averti pour des propos à caractère d'insulte.
Je suis allé lui demander précisement les propos retenus contre moi par la collègue en question et il refuse de me les indiquer (la directrice adjointe m'a dit entre-temps qu'il avait "dégainé" trop vite et que le motif était très très léger).

A-t-il légalement la possibilité de me refuser le motif précis de l'avertissement reçu ?
Merci.

Par **Muppet Show**, le **03/07/2013** à **18:12**

Bonjour,

je rappelle tout de même :

[citation]6) N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel. [/citation]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés